



CAPD du 29 avril 2021

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 71

Monsieur l'IA-DASEN de Saône-et-Loire,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous nous penchons aujourd'hui sur la promotion accélérée des agent-es au 7^e et 9^e échelon de la classe normale. Qui dit promotion accélérée, dit accélération de l'avancement de certaines et certains, et absence d'accélération pour les autres. Jusque là, nous ne vous apprenons rien.

Le SNUipp71 s'étonne toujours que l'on ose encore associer le cheminement pédagogique des agent-es et l'acte d'inspection tel qu'il est aujourd'hui pratiqué. Comment vouloir réformer les pratiques enseignantes si l'inspection (pardon, le « rendez-vous de carrière »), qui est peut-être encore le seul rendez-vous pédagogique lié directement à la pratique de l'intéressé-e, conditionne le salaire de l'agent-e ? Il est évident que cela biaise l'authenticité de l'échange. Les enseignant-es nous ont fait maintes fois le témoignage que l'enjeu premier du rendez-vous de carrière n'est pas le cheminement pédagogique mais l'avancement, peu importe l'honnêteté des intentions des un-es (IEN) ou des autres (enseignant-es). La déconnexion totale entre évaluation et promotion que portent le SNUipp et la FSU est un projet incontournable pour que cet échange sur la pratique pédagogique gagne en constructivité.

Le SNUipp-FSU71 se félicite toutefois de la suppression partielle des changements de rythme entre agent-es à plusieurs échelons de la classe normale, comme cela a été acté dans le cadre des accords dits de PPCR. Pour rappel, l'ancienne version des promotions à la classe normale engageait une incidence sur les carrières allant jusqu'à plus de 50 000 euros nets de différence sur l'ensemble d'une carrière entre la collègue qui était promue à l'ancienneté et celle qui l'était au Grand Choix. Le SNUipp71 n'éprouve, vous l'avez compris, aucune nostalgie d'un temps passé qui se voudrait par principe meilleur.

Reste que l'actuelle accélération différenciée relève d'une archaïque promotion au mérite, promotion aggravée notamment par une partie critiquable des accords de PPCR entérinant la création du troisième grade, qu'est la classe exceptionnelle. Le SNUipp continue de demander la suppression des grades et l'accélération de toutes et tous au rythme le plus rapide.

Par ailleurs, nous remercions la DOS pour les documents fournis. Monsieur l'IA-DASEN, nous n'avons pas vu trace de documents liées à la formation continue des personnels contrairement à l'année dernière. Que justifie cette omission ?

A la lecture des documents relatifs aux promotions un premier constat : le nombre de personnels promouvables est de 128 collègues au 9^e échelon mais seulement de 32 collègues au 7^e échelon. Le SNUipp voit dans le faible nombre de promouvables au 7^e échelon les stigmates des sombres années Sarkozy au cours desquelles les 80 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale de 2007 à 2012 ont eu pour conséquence le sous-recrutement des professeurs des écoles, qui s'exprime aujourd'hui par ce faible contingent de promouvables entrés dans la fonction publique autour de 2011 et 2012. Rappelons, s'il y avait des oublis, que ces 80000 suppressions de postes sont intervenues sous les mandatures de Xavier Darcos puis de Luc Chatel, soutenus l'un puis l'autre par l'homme fort de l'Académie de Créteil puis de la DGESCO, à savoir celui qui aujourd'hui nous demande d'avoir confiance en lui, qui n'est autre que le Ministre Blanquer. Mais au SNUipp nous avons de la mémoire, et sommes contraint-es de vous en faire le témoignage quelques années plus tard.

Enfin, cette CAPD spéciale promotions est également, et vraisemblablement, la dernière à laquelle participeront les organisations syndicales représentatives du personnel. La triste réforme, ou plutôt contre-réforme de la fonction publique portée par le gouvernement Macron-Philippe, et le Ministre de la Fonction Publique de l'époque, Gérald Darmanin, enterre le paritarisme, et avec lui le débat démocratique autour des carrières des agent-es. Quelle insupportable ironie que de voir les mêmes individus se draper de vertus démocratiques, adressant leurs bons mots à l'égard de la Russie ou à l'égard de la junte Birmane... Ou encore Monsieur Philippe, serinant à qui veut l'entendre depuis la publication de son livre que, dans un état démocratique, chacun doit strictement occuper sa place, au regard de ses missions. Ainsi, rappelle-t-il, un président préside, et un chef de gouvernement gouverne. Par contre, dans le livre de Monsieur Philippe, il n'est pas dit ce que doit désormais faire un élu du personnel empêché de siéger sur un champ de compétence pourtant historique de la représentation des personnels, qu'est la carrière de ces personnels. Mais comme vous le disiez Monsieur l'IA-DASEN au dernier CTSD nous avons finalement les élu-es que nous méritons. Tâche aux électrices et électeurs que nous sommes toutes et tous ici de scruter de près les programmes des prochaines échéances électorales, de cette année comme de la prochaine, et d'apporter notre soutien aux véritables démocrates qui auront le courage politique de remettre du paritarisme dans la fonction publique.